

*Date de dépôt : 21 février 2008*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Flâner à Saint-Gervais**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1353, sur la base d'un rapport de la commission des transports déposé le 4 septembre 2007, dont les textes se trouvent en annexe.

### **Préambule**

Le Conseil d'Etat partage pour l'essentiel le constat des pétitionnaires. Compris entre le secteur de Cornavin et les Rues Basses, le quartier de Saint-Gervais est très densément fréquenté par les piétons et des itinéraires cyclables majeurs empruntent ses rues. Ce quartier mérite d'être libéré de l'emprise excessive des véhicules motorisés, ceci d'autant plus que de grands parkings publics encadrent le site (tels ceux des Alpes, de Cornavin et du Seujet).

Adressée à la fois aux délibératifs cantonal et municipal, la pétition demande spécifiquement au Grand Conseil « de faire appliquer les arrêtés favorisant les TPG dans le quartier (Coutance et Cornavin), ainsi que de supprimer le transit à travers la rue Paul-Bouchet et la rue Kléberg ».

### **Respect du statut de « rue marchande »**

La rue de Coutance et la rue de Cornavin bénéficient effectivement du statut de « rue marchande », disposition qui déploie son plein effet dans le sens descendant, mais qui n'est que partiellement respectée dans le sens montant, puisqu'il est autorisé d'emprunter le haut de la rue de Coutance, puis la rue de Cornavin au sortir de la rue de Grenus.

Des contrôles sporadiques montrent que cette disposition est relativement bien respectée, mais il existe aussi des difficultés d'application dues à

l'autorisation d'accès aux places de stationnement situées sur ce parcours, ainsi qu'à la levée de toute restriction dès 19h00.

Le projet déposé au titre du tram Onex-Bernex (TCOB) prévoit l'utilisation de ces deux rues par le tram pour rejoindre Cornavin. Il modifiera la réglementation du trafic actuelle au profit d'un statut inspiré de celui des Rues-Basses (circulation interdite, taxis et vélos exceptés, livraisons autorisées jusqu'à 11 h 30).

Le transit qui peut encore subsister aujourd'hui sera alors dûment écarté.

### **Transit supporté par le réseau intérieur**

La problématique de l'accès aux différents parkings de Saint-Gervais reste une grande préoccupation dans ce secteur. Les accès au parking Grenus occupent à cet égard une place centrale. Ce parking est en effet le générateur principal de trafic du quartier et sollicite des rues dont chacun peut constater le caractère inadapté (rue des Etuves notamment).

Toutefois, suite à diverses mesures mises en place, les observations de l'office cantonal de la mobilité (OCM) montrent que les problèmes engendrés par le transit des véhicules ne concernent plus véritablement que l'itinéraire qui conduit de la place Saint-Gervais à la rue du Mont-Blanc, via le quai des Bergues et les rues Winkelried et Kléberg.

Dans le cas d'espèce, force est de constater que de nombreux automobilistes enfreignent l'interdiction de circulation en vigueur (riverains seuls autorisés).

Si les infractions ne se traduisent pas par des volumes de circulation très significatifs (4 à 5 véhicules par cycle en sortie sur la rue du Mont-Blanc), on constate néanmoins une longue file d'attente dans des rues étroites bordées de trottoirs très étroits. Cet encombrement ne permet pas d'assurer aux piétons le confort attendu dans un hypercentre donnant un accès majeur au pont piétonnier des Bergues.

Comme l'a indiqué devant la commission des transports M. Frédy Wittwer, ancien directeur de l'office des transports et de la circulation (OTC), cette situation nécessite des mesures de contrôle sérieuses, mais aussi des travaux d'aménagement dignes de la vocation du lieu, car incomplètement réalisés depuis 1993, date de la fermeture du débouché du quai des Bergues sur le pont du Mont-Blanc.

Aujourd'hui, la Ville de Genève poursuit les investigations avec l'aide d'un mandataire. L'OCM est associé à ces travaux et y apporte sa contribution. L'un de ses collaborateurs a été entendu par la Commission

d'aménagement du Conseil municipal, où il a fait part du soutien que l'OCM était prêt à apporter.

### **Conclusion**

Le Conseil d'Etat encourage la poursuite des démarches entreprises par la Ville de Genève et l'assure que ses services continueront à collaborer à la recherche d'un assainissement qu'il juge nécessaire pour offrir au centre-ville la qualité qu'il mérite. A ce titre, l'arrivée du TCOB dans le quartier de Saint-Gervais représente une belle opportunité, à la fois de réduire le trafic motorisé et de répondre en partie ou en totalité aux invites de la pétition.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot

### Annexe :

*Rapport P 1353-A de la commission des transports chargée d'étudier la pétition : Flâner à Saint-Gervais, comprenant le texte de la pétition P 1353*

**Secrétariat du Grand Conseil****P 1353-A***Date de dépôt: 4 septembre 2007***Rapport****de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition :  
Flâner à Saint-Gervais****Rapport de M. Alain Meylan**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

C'est sous la présidence de M. Jean-Marc Odier que la Commission des transports a examiné la pétition « Flâner à Saint-Gervais » le 18 septembre 2001 (!).

Nos remerciements vont à M<sup>me</sup> Caroline Martinuzzi, procès-verbaliste, et à M. Freddy Wittwer, directeur de l'OTC, pour ses précieux conseils techniques.

Comme vous l'aurez constaté, cette pétition a été traitée par la Commission des transports lors de l'avant-dernière législature dans laquelle le rapporteur ne siégeait pas encore au Parlement.

C'est dire si ce rapport demeurera très factuel afin d'apporter une réponse aux pétitionnaires.

**Audition des pétitionnaires**

La commission a auditionné M<sup>me</sup> Isabelle Greinier et M. Sébastien Bertrand, représentants du collectif de Saint-Gervais, qui est à l'origine de cette pétition. Bien que créé pour répondre à la question de la précarité du logement, ce collectif a réuni 155 signatures en une après-midi lors de la fête de quartier « Theo » (diminutif de la rue Théodore Lissignol). Cette pétition vise à envisager la suppression du transit à travers la rue Paul-Bouchet et la rue Kléberg.

Les pétitionnaires s'inquiètent du danger que représente la circulation dans ce quartier, notamment en rapport avec la sécurité pour les enfants. Ils font remarquer à la commission que leur demande est double puisqu'elle s'adresse à la fois au Grand Conseil pour ce qui concerne le point 1 et au Conseil municipal de la Ville de Genève pour ce qui concerne le point 2.

Il est constaté que cette petite « Vieille-Ville » est très bien desservie par les TPG et les offres de parkings. Dès lors, la question se pose de savoir pourquoi Saint-Gervais continue à servir de transit.

Les pétitionnaires insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas de fermer les rues à la circulation mais bien de trouver des moyens afin d'éviter le transit.

De même, aucun grief n'est relevé contre le parking de Manor.

A la question d'un député qui demande quelles sont les réactions des commerçants du quartier par rapport à cette pétition, M. Brogginini précise que de nombreux artisans du quartier ont signé cette pétition et affirment qu'il est nécessaire que les commerçants puissent demeurer au centre du quartier, donc celui-ci doit rester accessible.

Des discussions ont trait à l'accessibilité du parking de Manor, respectivement de son agrandissement, voire de la modification de ses trémies d'accès.

Les pétitionnaires réaffirment ne pas vouloir débattre de ce sujet, car ce n'est pas l'objet de la pétition. Ils ne souhaitent pas non plus qu'un effectif débordant de fonctionnaires de police contrôle le quartier et que de simples aménagements suffiraient à limiter le transit et les courses de voitures, notamment la nuit, qui sont inacceptables.

### **Discussion sur la pétition 1353**

M. Wittwer donne des informations à la commission concernant le plan de circulation qui a été mis en place dans ce quartier en 1993 comme mesures d'accompagnement à l'ouverture de l'autoroute de contournement.

M. Wittwer remarque que les mesures mises en place ne sont pas respectées. Il déclare qu'outre la surveillance, qui doit certes être accentuée, ce sont les aménagements qui font aujourd'hui largement défaut. Ces points sont largement discutés par les commissaires.

Il s'ensuit des discussions concernant le parking de Manor, particulièrement sur les études en cours pour son agrandissement. Certains députés demeurent sceptiques sur la faisabilité et la réalisation d'un tel projet.

Une majorité des députés estime nécessaire de déposer cette pétition auprès du Conseil d'Etat. Toutefois, un député, d'un avis plus nuancé, n'est pas favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat, car il craint la suppression du trafic à la rue Paul-Bouquet, ce qui limitera l'accès au parking de Manor.

Tout le monde convient qu'il n'existe pas de solution miracle dans ce quartier alors même que nombre d'études ont été réalisées.

Bien qu'aucune proposition ne soit suggérée par les commissaires, ceux-ci renvoient la pétition 1353 au Conseil d'Etat par 9 voix pour (1 L, 3 S, 1 Adg, 1 R, 1 DC, 2 Ve) et 1 voix contre (R).

## Pétition (1353)

### Flâner à Saint-Gervais

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le quartier de Saint-Gervais se trouve dans l'hypercentre. Il est desservi autant par les TPG que par les CFF et bientôt par les Mouettes Genevoises.

Meilleure desserte par transports en commun est difficile à imaginer. De très nombreux parkings privés et publics existent dans le quartier même (Grenus, hôtel du Rhône, immeuble Braillard Fils, Mövenpick, Temple) et dans son périmètre immédiat (Cornavin, Cygne, Arcade, Alpes, Seujet, Mont-Blanc).

Malgré cette situation en offre des plus généreuses, le quartier reste le parent pauvre concernant les aménagements en circulation: pas de places publiques, un bouchon permanent, une qualité de l'air et du bruit incompatibles avec les objectifs des normes fédérales, l'impossibilité pour les enfants de sortir seuls, pistes cyclables et trottoirs servant de parkings, etc.

Vu ces éléments, les signataires de cette pétition demandent:

- 1) au Grand Conseil de faire appliquer les arrêtés favorisant les TPG dans le quartier (Coutance et Cornavin) ainsi que de supprimer le transit à travers la rue Paul-Bouchet et la rue Kléberg;
- 2) au Conseil municipal de mettre en œuvre les résolutions adoptées (rues résidentielles) concernant la diminution de la circulation dans le quartier de Saint-Gervais. De fermer la rue Lissignol à la circulation et de rétablir la petite place à sa vocation initiale, à savoir un espace de détente, projet vieux de onze ans.

N.B. : 155 signatures  
*Collectif de Saint-Gervais*  
p.a. M. Bertrand  
7, rue Jean-Jacques-Rousseau  
1201 Genève